

**DEL-2020-97**

L'An deux mille vingt, le trente septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/09/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.  
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER,  
DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI,  
PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DETURCHE.  
M. GYSELINCK.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 22**  
**Représenté par mandat : 1**

---

**Objet : COMMUNE DE CLUSES - RUE DES ILES TRANCHE 2 - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES, ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 20 février 2020, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de CLUSES pour le renforcement des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, la rénovation de l'éclairage public.

La commune de CLUSES réalise, pour sa part, le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la restructuration du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS - GENIE CIVIL »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**
- **LOT N°3 : « REVETEMENTS - SIGNALISATIONS »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 4 septembre 2020, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise DECREMPS BTP pour un montant de 1.086.664,82 euros H.T.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 144.998,16 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise SOBECA pour un montant de 154.834,00 euros H.T.
- **Lot n°3** : L'entreprise COLAS pour un montant de 331.714,20 euros H.T.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 23.443,20 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 3 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P. AMOUDRY.**

